

Demande de dérogation mineure

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur la demande suivante de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le lundi 3 août 2026 à 18 h, à savoir :

- Pour le lot 6 100 981 du cadastre du Québec, 24, chemin Champêtre, dans la zone Fh-503-2 afin de permettre la construction d'un garage détaché ayant une hauteur de 5,39 mètres, au lieu d'une hauteur maximale de 4,50 mètres, tel que prévu à l'article 4.2.5 du Règlement de zonage numéro 2013-739.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Le 13 juillet 2026
(U-2026.37)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière

The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties. For further information: 450 562-3781, ext. 7211.